

11.06.2015 – 15:28 Uhr

auto-suisse: «Phase-in» également pour le prochain objectif CO2 à partir de 2020

Berne (ots) -

Selon les chiffres publiés aujourd'hui par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), les importateurs suisses d'automobiles ont atteint les objectifs pour 2014 en matière de CO2. Il en ressort que les voitures de tourisme nouvellement immatriculées au cours de l'année passée disposaient d'un taux moyen d'émissions de 128 g de CO2/km, tandis que l'objectif était de 130 g. Le calcul a pris en compte les 80 % des véhicules aux plus faibles émissions du parc de voitures de chaque importateur ou de chaque groupement d'émissions; en 2015, on tiendra compte des 100 % de chaque flotte. Cette introduction progressive des objectifs d'émissions, soit ce «phase-in», s'est avéré être une solution efficace et favorable à l'économie pour atteindre les objectifs climatiques. Pour cette raison, auto-suisse revendique une réglementation analogue pour le prochain objectif de 95 g de CO2/km, qui prendra effet à partir de 2020.

A l'instar des années précédentes, les émissions de CO2 des voitures de tourisme nouvellement immatriculées ont nettement diminuées en 2014. Le taux moyen d'émissions par véhicule neuf était en effet inférieur d'environ 19 % à celui de l'année 2008. Le Directeur d'auto-suisse, Andreas Burgener, n'est pas surpris par ces chiffres: «La branche automobile fait partie des secteurs les plus innovants au monde. Au niveau du groupe motopropulseur, on a fait d'énormes progrès au cours des dernières années. De surcroît, les importateurs suisses officiels sont parvenus à rendre populaires les moteurs plus efficaces auprès de leurs clients.» Toutefois, l'acceptation des nouvelles technologies de propulsion ne peut pas être atteinte du jour au lendemain. Cela se manifeste notamment chez les véhicules hybrides et électriques, dont la demande n'a augmenté qu'après quelques années sur le marché. «Une telle transition ne se fait tout simplement pas aussi rapidement que la politique le souhaiterait», constate Burgener. Pour cette raison, il sera difficile d'atteindre l'objectif 2015 en prenant compte de tous les véhicules immatriculés pour la première fois.

Le «phase-in», la prise en compte progressive du parc de véhicules de chaque importateur ou groupement, leur donne du moins plus de temps pour se préparer aux nouvelles exigences. C'est pourquoi auto-suisse revendique un procédé similaire pour le prochain objectif de 95 g de CO2/km avec effet à partir de 2020, prenant chaque année en compte un pourcentage croissant de la flotte de véhicules. Jusqu'à ce moment, la valeur actuelle doit s'appliquer. «Il n'est pas admissible que les importateurs payent des peines de plusieurs millions, simplement puisque l'on avait renoncé, dans le cadre de l'énergie stratégique 2050, à inclure le marché paneuropéen dans le calcul comme le fait l'UE. A cela s'ajoute le fait que les pénalités de l'UE sont converties selon un incroyable taux de change de 1,50 francs. En fin de compte, tout cela coûtera avant tout des emplois», souligne Burgener. Entant donné que l'on vend par exemple nettement moins de véhicules à traction intégrale dans d'autres pays qu'en Suisse, le taux moyen d'émissions de CO2 y est également plus faible.

Burgener critique en outre l'énorme bureaucratie qui se cache derrière l'application des dispositions sur les émissions de CO2. Les chiffres de l'OFEN prouvent que les grands importateurs ont payé des surcoûts considérables pour le contrôle en 2014. «Nos membres doivent supporter beaucoup de bureaucratie, et pour finir, les dépenses liées à l'exécution des dispositions dépassent les recettes provenant des sanctions», s'énerve Burgener. Juste 130 000 francs de pénalités ont été récoltés pour les 303 300 voitures de tourisme contrôlées des grands importateurs. Les frais liés à l'exécution, en revanche, se montent à 585 000 francs. Burgener demande dès lors des au gouvernement de revoir ce point.

Contact:

Andreas Burgener, Directeur
T 079 474 21 04
a.burgener@auto-schweiz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100774063> abgerufen werden.